

Didier WAEGENAER

IPI 500.353

Julien BLAVE IPI 516.173

Valérie BOTERO

Cristina CRESPO

Mélani FUCA

Bérengère JACQMAIN

**Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association des Copropriétaires A.C.P. « THE YARD » n° d'entreprise BE0685555616
Sis 1070 Bruxelles, Chaussée de Mons, 691-693**

Date : Jeudi 24 avril 2025 à 17h30

Lieu : Dans la cour de l'immeuble, chaussée de Mons, 691-693 à 1070 Anderlecht.

ORDRE DU JOUR

1. Validité de l'assemblée

20 propriétaires sur 35 sont présents et représentés totalisant 5045/10000^{ème} dans les parties communes.

Le double quorum étant atteint, la séance s'ouvre à 17h45.

2. Désignation du Président et du Secrétaire de l'assemblée

Mme Schifano : présidente

Le syndic : secrétaire

3. Travaux de remplacement/modernisation de la grille d'entrée à l'immeuble.

3.1 Présentation des devis et propositions relatives au rapport de l'expert technique, l'Architecte Trobbiani.

3.1.1 Rapport de l'Architecte Trobbiani : Rappel :

Conception

D'après les plans que nous avons reçus, l'entrée est d'une largeur de 7,65 m. Le portail d'entrée doit être conforme aux règles de prévention incendie. Considérant qu'il faut un passage libre de 4,00 m, la pose d'un portail coulissant est exclue.

Afin de partager l'effort, nous proposons de réaliser deux vantaux de 2,00 m synchronisés. Vous trouverez ci-joint le schéma de principe.

Il faudrait tout d'abord comprendre auprès d'un feronnier s'il est possible de travailler le portail existant afin de réaliser les deux vantaux. Si ce n'est pas le cas, la conception du portail devrait d'une part s'apparenter à celui existant et d'autre part, présenter un poids raisonnable.

Il est préférable de ne pas prévoir, comme c'est le cas actuellement de porte dans le portail. Il s'agit d'un principe compliqué qui peut amener à des dysfonctionnements. Il est possible de faire en sorte que lorsqu'un piéton actionne le bouton d'ouverture, seul l'un des vantaux s'ouvre. Il est aussi possible de programmer la centrale de commande afin que le vantail s'ouvre à 45° seulement lorsqu'il est actionné pour le passage piéton.

Cette solution permet de garder la partie à gauche du portail avec les boîtes aux lettres puisqu'il ne faut pas ajouter de portillon piéton.

Enfin, il faut s'intéresser au système d'ouverture. La solution la plus adéquate est de placer une boucle de détection de masse métallique au sol. C'est un système assez courant maintenant. Si

cela s'avère hors budget, il faut placer les capteurs de manière à ce que personne, ni aucun encombrant ne perturbe les capteurs.

Faisabilité

La conception nécessite quelques vérifications avant mise en œuvre. Il est important de comprendre avec un spécialiste quel bras de levier permettra l'ouverture du portail à 90° de manière à ce que l'espace libre soit bien de 4,00 m. il existe aussi des mécaniques placées directement au sol. Il y a donc quelques éléments de mesurage et technique à vérifier afin de mettre en œuvre la solution.

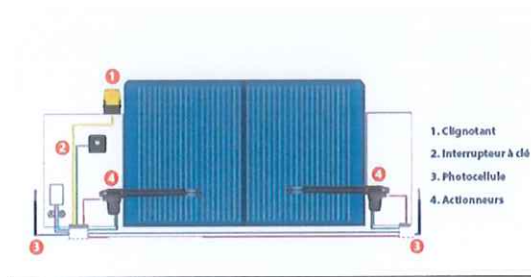
Budget

Le budget dépendra des choix qui seront réalisés, du type de bras de rotation, de la composition du portail, du type d'interrupteur ou de capteur.

Il faut retenir un budget de 10.000,00€ hors TVA devrait permettre de réaliser les modifications.

Conclusions

Il faut donc retenir que d'autres solutions, plus pratiques, plus solide, davantage à l'abri de dysfonctionnement sont possibles.



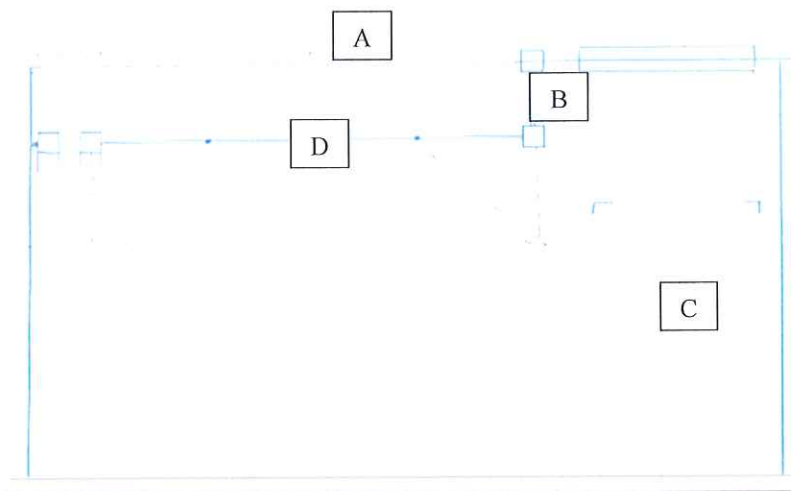
3.1.2 Condition préalable :

Pour validation des décisions ci-après, obtention et autorisation du Permis d'urbanisme + frais de dossier.

3.1.3 Devis de la société All Acces

À la suite de la confirmation par le Siamu que l'ouverture de la grille doit être de minimum 4m, l'offre présente dans la convocation est obsolète.

All Acces a fait une seconde proposition présentée à l'Assemblée selon le schéma suivant.



- A : Chée de Mons
- B : Portillon (piéton)
- C : Emplacement parking 1
- D : Grille à usage intensif



1° Vote sur le remplacement de la grille d'accès à la cour et porte piétonne : Approbation à l'unanimité

2° Après avoir reçu les informations et avoir reçu réponses aux questions posées en AG, l'Assemblée décide à l'unanimité de souscrire la nouvelle proposition d'All Acces pour un montant annoncé de 18550,00€ TVAC avec condition suspensive d'obtention du Permis d'urbanisme.

De nouvelles télécommandes seront mise en circulation afin de gérer celles-ci et limiter les accès aux personnes non autorisés.

Si l'urbanisme devait refuser le projet, remboursement des montants appelés serait effectué. L'assemblée demande au syndic d'étudier la possibilité de mettre en vente le portail actuel.

3.1.4 Devis de la société Metallia-Industries

Refusé vu décision prise au point 3.1.3.

3.1.5 Devis de la société Portomatic

Refusé vu décision prise au point 3.1.3.

3.1.6 Parlophonie :

La parlophonie ne pouvant pas être réinstallée provisoirement, le remplacement/réparation se fera à la suite des travaux sur la grille d'entrée

L'assemblée décide à l'unanimité d'installer le nouveau boîtier pour la parlophonie selon les conditions annoncées lors de l'AG 2024 dans la foulée de l'installation du portail.

Rappel décision :

Mandat donné au CDC pour la commande avec mise en place du système d'accès via badge.
Communication de trois devis au CDC – choix sans AG et communication à l'ensemble des propriétaires.

Vote contre : Mme Arnidis – Mr LEWY

Abstention : Mr Palate

3.1.7 Financement selon le devis approuvé aux points précédents :

Nom	Lots	Quotités		
BEN HAMMOU-BOUAMAR	B0.06 - P 13		303	562,065
CHEFFI	B3.02 - P 7		358	664,09
COPACI	B1.02		134	248,57
CYLNJ-JORDENS	B0.02 - P 9		270	500,85
DE PRINS-VAN DER AUWERA	B2.05		205	380,275
EL HAMOUCHI-HAOUACH	B0.03 - P 8		324	601,02
ESCADA-SCHIFANO	B1.03 - P 14		213	395,115
FAUVART	B3.03		347	643,685
GAUDEUS	B0.05 - P 21		241	447,055
GILSON	B2.07 - P 5		181	335,755
HASSON	B1.01 - P 20		383	710,465
JACKSON	B1.08 - P 26		291	539,805
KAMGOUE-AYIMANA	B2.03 - P 18		227	421,085
KOBISSA	P 22		25	46,375
LEJEUNE	A1.02 - A2.02		511	947,905
LEWY	B1.04		204	378,42
LOWYCK-ARNIDIS	B0.09		220	408,1
M&SIMMO	P 1 - P 2 - P 3 - P 4 - Rez		1645	3051,475
MASSON	B0.07 - P 19		211	391,405
MAXENCE-TIRUMALAI	B2.06 - P 12		266	493,43
MOEIJAEERS	B0.01 - P 15		160	296,8
MOSCOVIZ	A2.01		212	393,26
PALATE	B2.09		218	404,39
ROYER	B2.02 - P 16		165	306,075
SCHIFANO - PETROCELLI	B2.04 - P 25		234	434,07
SLACHMUYLER-LAHMAR	B0.08 - P 24		323	599,165
STROIA	A1.01		212	393,26
TENZIN	B2.08 - P 23		304	563,92
VERHEYDEN	B1.07		157	291,235
VOETS	B0.04		215	398,825
WALLYN	B1.06		241	447,055
WATTIEZ-SCARNIERE	B2.01 - P 6		308	571,34
WERDEFROY	B1.05 - P 10		224	415,52
ZINGARELLI	B1.09 - P 11		234	434,07
ZONTINI	B3.01 - P 17		234	434,07

Veillez payer votre quote-part sur le compte BE97088293265549
Avant le 15 juin 2025

3.1.8 Rappel procédure contre Alef Promo selon vote de l'AGO du 18.12.24.

6. Information sur la réception provisoire des parties communes signée le 02/09/22

- Dossier Alef Promo – Etat des lieux – décisions à prendre

A la majorité, la Copropriété approuve la mise en procédure contre Alef Promo.
Vote contre : Mr LEWY – M&S – Mme COPACI.

Voir ci-après la communication de M Deruyver :

Je rappelle la communication que j'adressais à Alef Promo en décembre dernier (Mr BOU KHAIR est gérant depuis le 20.11.2024). La correspondance m'est revenue avec la mention « *non réclamé* ». J'avais adressé la missive également par courrier simple. Je présume donc que Monsieur BOU KHAIR a dû en prendre connaissance. J'ai tenté de joindre téléphoniquement Monsieur BOU KHAIR à plusieurs reprises, y compris cet après-midi. Sans succès.

En tout état de cause, le projet de citation est en préparation et l'audience sera introduite avant la fin de l'année judiciaire (30.06.25).

Si AP réagit et prend un conseil, il est vraisemblable qu'une expertise judiciaire sera ordonnée.

Pour la parfaite information des copropriétaires, j'agirai tant au nom de l'ACP qu'aux noms des copropriétaires à titre individuel qui se sont manifestés.










WAEGENAER


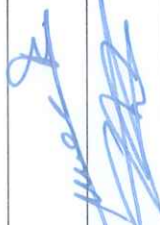



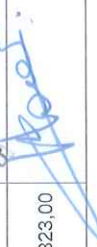
SRL G.WAEGENAER
RUE DE LA DÉMOCRATIE , 29
B-1070 ANDERLECHT
TÉL. 02/522.75.02
info@syndicwaegenaar.be
Num. IPI : 500.353





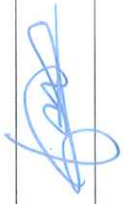

FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 24/04/2025 À 17:30

FAIT LE : 24/04/2025

IMMEUBLE : 0282 - THE YARD (0685555616)
CHÉE DE MONS, 691-693
1070 ANDERLECHT

Copropriétaire		Lots			Quorités		Signature	
Nombre total de copropriétaires : 35		Clé	Total	Présent	Procuration			
BEN HAMMOU-BOUAMAR Anouar-Mariam	B0.06, P 13	0001	303,00					
CHEFFI Abdelhalim	B3.02, P 7	0001	358,00					
COPACI Mihaela	B1.02	0001	134,00					
CYLYN-JORDENS Thomas-Kelly	B0.02, P 9	0001	270,00					
DE PRINS-VAN DER AUWERA Alain-Janik	B2.05	0001	205,00					
EL HAMOUCHI-HAOUACH Youssef-Ihsane	B0.03, P 8	0001	324,00					
ESCADA-SCHIFANO Alipio-Giovanna	B1.03, P 14	0001	213,00					
FAUVART Liliane	B3.03	0001	347,00					
GAUDEUS Mélissa	B0.05, P 21	0001	241,00					
GILSON Romain	B2.07, P 5	0001	181,00					
HASSON Solange	B1.01, P 20	0001	383,00					

Coproprétaire		Lois		Quotités			Signature	
Nombre total de copropriétaires : 35				Clé	Total	Présent	Procuration	
JACKSON Chiara	B1.08, P 26			0001	291,00			
KAMGOUE-AYIMANA Fabrice-Marie-Ange	B2.03, P 18			0001	227,00			
KOBISSA Jean-Luc	P 22			0001	25,00			
LEJEUNE Claire	A1.02, A2.02			0001	511,00			
LEWY Jeremy	B1.04			0001	204,00			
LOWYCK-ARNIDIS Andy-Ioanna	B0.09			0001	220,00			
M&S IMMO	P 1, P 2, P 3, P 4, Rez commercial			0001	1 645,00			
MASSON Sylvain	B0.07, P 19			0001	211,00			
MAXENCE-TIRUMALAI Boris-Akhila	B2.06, P 12			0001	266,00			
MOEIJAEERS Christopher	B0.01, P 15			0001	160,00			
MOSCOVIZ Jacques	A2.01			0001	212,00			
PALATE Adrien	B2.09			0001	218,00			
ROYER Julie	B2.02, P 16			0001	165,00			
SCHIFANO - PETROCELLI Mathias - Lena	B2.04, P 25			0001	234,00			
SLACHMUYLER-LAHMAR Karim-Kadheja	B0.08, P 24			0001	323,00			

Copropriétaire		Lois		Quotités			Signature	
Nombre total de copropriétaires : 35				Clé	Total	Présent	Procuration	
STROIA Otilia	A1.01			0001	212,00			
TENZIN Dhargyal-Sangmo	B2.08, P 23			0001	304,00			
VERHEYDEN Maëlle	B1.07			0001	157,00			
VOETS Ellen	B0.04			0001	215,00			
WALLYN Jan	B1.06			0001	241,00			
WATTIEZ-SCARNIERE Morgan-Frédérique	B2.01, P 6			0001	308,00			
WERDEFROY Gerlinde	B1.05, P 10			0001	224,00			
ZINGARELLI Morgana	B1.09, P 11			0001	234,00			
ZONTINI Martino	B3.01, P 17			0001	234,00			
TOTAL QUOTITÉS				0001	10 000,00			

Certifiée sincère et vérifiable, la feuille de présence est arrêtée à 20 copropriétaires présents ou représentés, totalisant ensemble parts.

Sols

*20.12.540
540
320*

G. Waegenaeer SCRL

Gérance d'immeubles - Gebouwenbeheer

Rue de la Démocratie, 29 - 1070 Bruxelles - Tél : 02/522.75.02 - 02/521.34.51

PROCURATION ASSEMBLEE GENERALE

Association des Copropriétaires de la Résidence :the
yard.....

Située à :bergense steenweg
693.....

● Appartement(s)/studio(s) :B0.5..... de quotités :
.....

● Garage(s)/box(s)/parking(s) :21..... de quotités :

Je soussigné(e),Melissa Gaudaus.....
(nom complet du propriétaire) donne par la présente procuration à Mr/MmeThomas
Cylny Ou à défaut donne mon accord pour être
transféré à une autre personne (pouvoir de substitution) : Oui 1) à Mr/MmeGiovanni
.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble susmentionné qui aura
lieu le24/04/25..... et d'y voter valablement en mon nom
pour toutes les décisions relatives aux points figurant à l'ordre du jour de ladite assemblée.

*Ce mandat est général (1).

**Ce mandat est général, mais toutefois concernant les points de l'ordre du jour ci-après, je donne les
instructions de vote ci-dessous (1).

→ Point n°	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Abstention
→ Point n°	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Abstention
→ Point n°	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Abstention
→ Point n°	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Abstention
→ Point n°	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Abstention
→ Point n°	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Abstention
→ Point n°	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Abstention

Fait àanderlecht....., le18/04/25

G. WAEGENAER s.r.l.

Gérance d'immeubles • Gebouwenbeheer

Didier WAEGENAER
IPI 500.353

Julien BLAVE IPI 516.173

Valérie BOTERO

Cristina CRESPO

Mélani FLOY

Bérengère JACQUIN

PROCURATION ASSEMBLEE GENERALE

Association des Copropriétaires de la Résidence :

Située à :

• Appartement(s)/studio(s) : de quotités :

• Garage(s)/box(s)/parking(s) : de quotités :

Je soussigné(e), (nom complet du propriétaire) donne par la présente procuration à Mr/Mme

..... Ou à défaut donne mon accord pour être transféré à une autre personne (pouvoir de substitution) : Oui – Non (1) à Mr/Mme

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble susmentionné qui aura lieu le et d'y voter valablement en mon nom pour toutes les décisions relatives aux points figurant à l'ordre du jour de ladite assemblée.

*Ce mandat est général (1).

**Ce mandat est général, mais toutefois concernant les points de l'ordre du jour ci-après, je donne les instructions de vote ci-dessous (1).

- | | | | |
|------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |

Fait à, le

Signature précédée des mots « bon pour pouvoir »

(1) Biffer la mention inutile

Procuration en blanc, incomplète ou donnée au profit du syndic = PAS VALABLE. Cette procuration est valable en cas d'une deuxième assemblée. Pas plus de trois procurations/propriétaire. Toutefois, une propriétaire peut disposer de plus de plus de trois procurations pour autant que le total des voix n'atteint pas 10% de la totalité des voix de



G. WAEGENAER s.r.l.

Gérance d'immeubles • Gebouwenbeheer

Didier WAEGENAER
IPI 500.353

Julien BLAVE IPI 516.173

Valérie BOTERO

Cristina CRESPO

Mélani FLOU

Bérengère JACQUIN

PROCURATION ASSEMBLEE GENERALE

Association des Copropriétaires de la Résidence : "The Yard"
Située à : 621-623, Chaussée de Mons, 1070 Bruxelles
• Appartement(s)/studio(s) : B.1.01 de quotités : 2.323
• Garage(s)/box(s)/parking(s) : P.20 de quotités : 5

Je soussigné(e) CAPELLUTO, Lirsa - CAPELLUTO, Jeremy - CAPELLUTO, Dorothee
propriétaire) donne par la présente procuration à M/Mme
Schifano Ou à défaut donne mon accord
pour être transféré à une autre personne (pouvoir de substitution) : Oui - Non (1) à Mr/Mme

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble susmentionné qui aura lieu le jeudi 24 avril, à 17h30 et d'y voter valablement en mon nom pour toutes les décisions relatives aux points figurant à l'ordre du jour de ladite assemblée.

*Ce mandat est général (1).

**Ce mandat est général, mais toutefois concernant les points de l'ordre du jour ci-après, je donne les instructions de vote ci-dessous (1).

- | | | | |
|-------------------------|--|---|-------------------------------------|
| → Point n° <u>3.1.3</u> | <input type="checkbox"/> OUI | <input checked="" type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° <u>3.1.4</u> | <input checked="" type="checkbox"/> OUI option 2 | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |

Fait à, le

Signature précédée des mots « bon pour pouvoir »

(1) Biffer la mention inutile

Bon pour pouvoir.
Lirsa Capelluto Bon pour pouvoir BON POUR POUVOIR

Procuration en blanc, incomplète ou donnée au profit du syndic = PAS VALABLE. Cette procuration est valable en cas d'une deuxième assemblée. Pas plus de trois procurations/propriétaire. Toutefois, une propriétaire peut disposer de plus de plus de trois procurations pour autant que le total des voix n'atteint pas 10% de la totalité des voix de

Rue de la Démocratie 29 • 1070 • Bruxelles • Tel : 02/522.75.02 • 02/520.94.06 • BE-0439.320.720

Recommandé par le Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires

Si vous souhaitez vendre ou louer votre bien, conditions avantageuses en passant par Immo One

☎ : 0477/723.703 ✉ : f.eggermont@immo-one.eu



G. W A E G E N A E R s.r.l.

Gérance d'immeubles + Gebouwenbeheer

Didier WAEGENAER

IPI 500.353

Julien BLAVE IPI 516.173

Valérie BOTERO

Cristina CRESPO

Mélani FLORE

Béregère JAROMAIN

PROCURATION ASSEMBLEE GENERALE

Association des Copropriétaires de la Résidence : THE YARD

Située à : CHISE NEONS 691-093, 1010 BRUXELLES

• Appartement(s)/studio(s) : 3152 de quotités :

• Garage(s)/box(s)/parking(s) : de quotités :

Je soussigné(e), COTACI MIHAELA (nom complet du

propriétaire) donne par la présente procuration à Mme

GIUVANNA SCHIANGNE Ou à défaut donne mon accord

pour être transféré à une autre personne (pouvoir de substitution) : Oui - Non (1) à Mr/Mme

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble susmentionné qui aura lieu le 26/06/2025 et d'y voter valablement en mon nom pour toutes les décisions relatives aux points figurant à l'ordre du jour de ladite assemblée.

*Ce mandat est général (1).

**Ce mandat est général, mais toutefois concernant les points de l'ordre du jour ci-après, je donne les instructions de vote ci-dessous (1).

- | | | | |
|---------------------------|---|------------------------------|-------------------------------------|
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° <u>3</u> | <input checked="" type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |

Fait à LEVERKUSEN, le 16/06/2025

Signature précédée des mots « bon pour pouvoir »

BON POUR POUVOIR

(1) Biffer la mention inutile

Procuration en blanc, incomplète ou donnée au profit du syndic = PAS VALABLE. Cette procuration est valable en cas d'une deuxième assemblée. Pas plus de trois procurations/propriétaire. Toutefois, une propriétaire peut disposer de plus de plus de trois procurations pour autant que le total des voix n'atteint pas 10% de la totalité des voix de

G. Waegenae SCRL

Gérance d'immeubles - Gebouwenbeheer

Rue de la Démocratie, 29 - 1070 Bruxelles - Tél : 02/522.75.02 - 02/521.34.51

PROCURATION ASSEMBLEE GENERALE

Association des Copropriétaires de la Résidence : The Yard

Située à : 693 Chaussée de Mons, 1270 Anderlecht

• Appartement(s)/studio(s) : B.2.05 de quotités : 2/10/1000

• Garage(s)/box(s)/parking(s) : 19 de quotités : 3/1000

Je soussigné(e), PAKATE Adrien (nom complet du propriétaire) donne par la présente procuration à Mr/Mme

..... SCHIFFANO Giovanna Ou à défaut donne mon accord pour être transféré à une autre personne (pouvoir de substitution) : Oui - Non (1) à Mr/Mme

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble susmentionné qui aura lieu le 24/04/2025 et d'y voter valablement en mon nom pour toutes les décisions relatives aux points figurant à l'ordre du jour de ladite assemblée.

*Ce mandat est général (1).

~~** Ce mandat est général, mais toutefois concernant les points de l'ordre du jour ci-après, je donne les instructions de vote ci-dessous (1).~~

→ Point n° OUI NON Abstention

→ Point n° OUI NON Abstention

→ Point n° OUI NON Abstention

→ Point n° OUI NON Abstention

→ Point n° OUI NON Abstention

→ Point n° OUI NON Abstention

→ Point n° OUI NON Abstention

Fait à, le

Signature précédée des mots « bon pour pouvoir »

"Bon pour pouvoir" Adrien

(1) Biffer la mention inutile

Procuration en blanc, incomplète ou donnée au profit du syndic = PAS VALABLE. Cette procuration est valable en cas d'une deuxième assemblée. Pas plus de trois procurations/propriétaire. Toutefois, une propriétaire peut disposer de plus de plus de trois procurations pour autant que le total des voix n'atteint pas 10% de la totalité des voix de l'immeuble.

G. WAEGENAER s.r.l.

Gérance d'immeubles • Gebouwenbeheer

Didier WAEGENAER

IPI 500 353

Julien BLAVE IPI 516 173

Valérie BOTERO

Cristina CRESPO

Mélani FLOU

Bérengère JACQUIN

PROCURATION ASSEMBLEE GENERALE

Association des Copropriétaires de la Résidence : The Yard

Située à : Courée de Mons 643/04

• Appartement(s)/studio(s) : Bo. 04 de quotités : 2/11

• Garage(s)/box(s)/parking(s) : P 19 de quotités : 1/11

Je soussigné(e), MASSON Sylvain (nom complet du propriétaire) donne par la présente procuration à Mr/Mme

CYRIL Thomas Ou à défaut donne mon accord pour être transféré à une autre personne (pouvoir de substitution) : Oui - Non (1) à Mr/Mme

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble susmentionné qui aura lieu le 24 avril 2025 et d'y voter valablement en mon nom pour toutes les décisions relatives aux points figurant à l'ordre du jour de ladite assemblée.

*Ce mandat est général (1).

**Ce mandat est général, mais toutefois concernant les points de l'ordre du jour ci-après, je donne les instructions de vote ci-dessous (1).

- | | | |
|---|---|-------------------------------------|
| → Point n° <u>3.1.3</u> <input checked="" type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° <u>3.1.4</u> <input type="checkbox"/> OUI | <input checked="" type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° <u>3.1.5</u> <input type="checkbox"/> OUI | <input checked="" type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |
| → Point n° <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> Abstention |

Fait à Andelicht, le 12/04/2025

Signature précédée des mots « bon pour pouvoir »

(1) Biffer la mention inutile

Procuration en blanc, incomplète ou donnée au profit du syndic = PAS VALABLE. Cette procuration est valable en cas d'une deuxième assemblée. Pas plus de trois procurations/propriétaire. Toutefois, un propriétaire peut disposer de plus de plus de trois procurations pour autant que le total des voix n'atteint pas 10% de la totalité des voix de

Rue de la Démocratie 29 • 1070 • Bruxelles • Tel : 02/522.75.02 • 02/520.94.06 • BE-0439.320.720

Recommandé par le Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires

Si vous souhaitez vendre ou louer votre bien, conditions avantageuses en passant par Immo One

☎ : 0477/723.703 ✉ : f.eggermont@immo-one.eu



Je soussigné(e),Melissa
Gaudeus.....
(nom complet du propriétaire) donne
par la présente procuration à Mr/Mme
.....Thomas Cylny

..... Ou à
défaut donne mon accord pour être
transféré à une autre personne (pouvoir
de substitution) : Oui 1) à Mr/Mme
.....Giovanni

.....
Pour me représenter à l'Assemblée
Générale des Copropriétaires de
l'immeuble susmentionné qui aura lieu
le24/04/25.....
et d'y voter valablement en mon nom
pour toutes les décisions relatives aux
points figurant à l'ordre du jour de ladite
assemblée.

*Ce mandat est général (1).

**Ce mandat est général, mais toutefois
concernant les points de l'ordre du jour
ci-après, je donne les instructions de
vote ci-dessous (1).